



Affiché le 16/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Plan pluriannuel d'investissement 2025-2029

Délibération n° 25 04 13

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes adopté par délibération n°24 12 04 du Conseil Communautaire en date du 05 décembre 2024,

Vu la recommandation n°2 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes reçu le 07 décembre 2024,

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement est un outil de programmation des investissements élaboré sur la base d'une stratégie d'investissements permettant la planification et le suivi de l'exécution des projets,

Considérant que, par la délibération n°25 03 05 du 04 mars 2025, le conseil communautaire a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président, présente le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2025-2029.

D'un montant total de 7.220.100 €, le plan pluriannuel d'investissement se décline de la manière suivante :

Aménagement du territoire	3 576 200 €
Déchets	1 413 900 €
Equipement des bâtiments	1 870 000 €
Voirie	360 000 €

Le détail du plan pluriannuel d'investissement est présenté en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le plan pluriannuel d'investissement 2025-2029 tel que proposé.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M-T BARRIOS BRETON



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



55 bis RD 2204
06440 BLAUSAS

AR Prefecture

006-240600593-20250414-CC250413-DE
Reçu le 16/04/2025



Bendejun

Berre-les-Alpes

Blausasc

Cantaron

Coaraze

Contes

Plan Pluriannuel d'investissement **2025-2029**

L'Escarène

Lucéram

Peille

Peillon

Touët-de-L'Escarène

Le mot du président

Chers habitants de la Communauté de Communes des Paillons,

C'est avec une vision tournée vers notre ligne directrice « *Vivre et travailler au Pays des Paillons* » et vers un engagement fort en faveur du développement durable de notre territoire que nous présentons ce Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2025-2029. Ce plan pluriannuel d'investissement est le fruit d'un travail collaboratif mené avec les élus, le service finances de notre établissement, et nos partenaires institutionnels conformément à la recommandation n°2 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en date du 07 décembre 2024.

La seule ambition qui doit tous nous animer est de faire évoluer notre territoire tout en préservant son identité, en soutenant l'activité économique locale et en améliorant le quotidien de nos concitoyens, tout en valorisant notre patrimoine naturel, matériel et immatériel.

À travers ce plan pluriannuel d'investissement, nous prenons concrètement l'engagement de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de demain en investissant dans la production d'énergie renouvelable, la gestion optimisée des déchets, l'amélioration des équipements publics et le soutien aux initiatives locales.

Nous sommes conscients que ces projets ne pourront se concrétiser qu'avec la participation et le soutien de chacun d'entre vous. Ainsi, ensemble, faisons de ce PPI un levier de transformation positive pour les communes du Pays des Paillons.

Bien à vous,

Le Président de la CCPP

Cyril PIAZZA

Introduction

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements de la Communauté de Communes qui seront réalisés sur une période de 5 ans allant de 2025 à 2029.

Le PPI est élaboré en tenant compte du coût complet prévisionnel des projets, du rythme de réalisation de chacun des investissements ainsi que des capacités d'investissement de la Communauté de Communes tant sur le plan technique que financier.

Dans le cadre des orientations budgétaires pluriannuelles, la communauté de communes du Pays des Paillons veille à allouer ses ressources de manière cohérente avec ses priorités stratégiques.

Ainsi les investissements s'articulent autour de trois axes majeurs : renforcer l'attractivité du territoire en favorisant l'emploi et la qualité de vie, préserver l'environnement et le patrimoine, et consolider l'identité des communes.

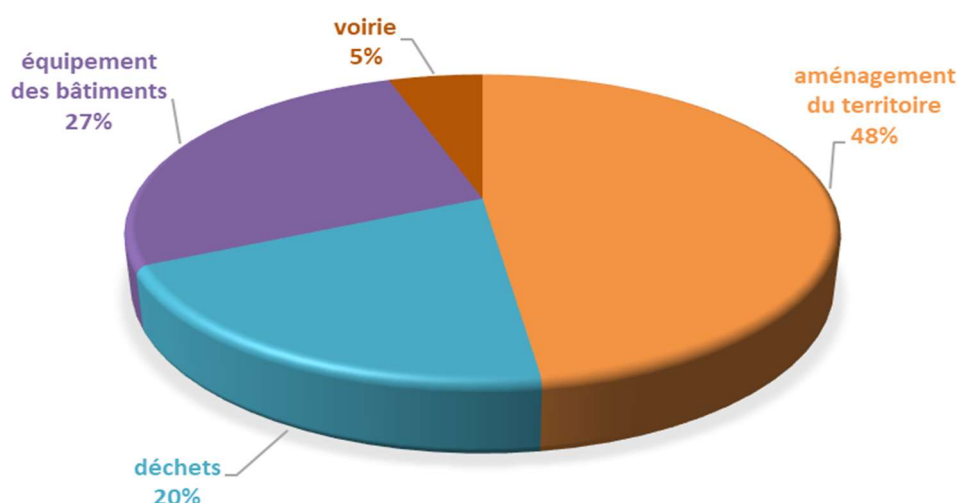
Les décisions budgétaires reposent sur des valeurs essentielles telles que le respect et la proximité, garantissant des politiques publiques adaptées aux besoins des habitants. La communauté de communes privilégie également la complémentarité avec ses communes membres, la mise en valeur des réalisations, la solidarité territoriale et l'adaptabilité aux enjeux émergents.

Enfin, les choix financiers visent à améliorer durablement le bien-être des populations, en soutenant l'emploi, les équipements, la mobilité et l'accès aux services essentiels.

Objectifs du PPI

Le PPI permet de prévoir les dépenses à engager pour répondre aux besoins des habitants de la Communauté de Communes en matière de :

- Aménagement du territoire,
- Gestion des déchets,
- Equipements des bâtiments communautaires (crèches, salles de spectacles, fermes),
- Voiries communautaires.



Aménagement du territoire	3 576 200 €
Déchets	1 413 900 €
Equipement des bâtiments	1 870 000 €
Voirie	360 000 €
Total	7 220 100 €

Amenagement du territoire

✓ Installations photovoltaïques

Dans sa volonté d'apporter des réponses aux nouvelles problématiques collectives, la Communauté de communes a choisi d'innover en proposant un modèle énergétique durable face à la crise de l'énergie, en privilégiant une énergie verte.

Ainsi, une étude sur l'autoconsommation photovoltaïque en 2024 a dessiné les contours de la création de trois grappes d'installations en autoconsommation collective sur les communes de L'Escarène sur le PEM et de Contes sur les bâtiments communautaires « L'Hélice » et la « Maison de la Musique et de la Danse ». Parallèlement, la ville de Contes déploiera sa propre installation photovoltaïque. Œuvrant à la complémentarité du territoire, ce projet ambitieux bénéficiera de dérogations permettant d'intégrer l'ensemble des communes du territoire des Paillons et s'appuiera sur une structure juridique dédiée pour organiser cette coopération énergétique.

Les premiers travaux débuteront en 2025 avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le PEM de L'Escarène dans le cadre d'une première phase de travaux. Le financement de ces premiers travaux repose sur une contribution de la Région Sud à hauteur de 27 %.

- ⇒ 427.200 € pour la 1^{ère} tranche des ombrières du parking du pôle d'échange multimodal de L'Escarène (réalisation 2025, subvention de 118.602 € de la Région).

✓ Reconversion de la friche industrielle du site Lafarge

Souhaitant renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes accompagnera la reconversion économique du site Lafarge afin d'aménager une nouvelle zone d'activités répondant aux enjeux de développement économique et d'intérêt général. L'objectif est de créer entre 25.000 et 30.000 m² de locaux destinés aux activités économiques, tout en respectant les principes de lutte contre l'artificialisation des sols.

Parallèlement, la Communauté de Communes prévoit l'acquisition d'une superficie foncière significative d'environ 15.000 m², notamment pour la création du « Pôle Eau » des Paillons et pour anticiper les besoins futurs de l'établissement.

- ⇒ 200.000 € pour l'achat du terrain (réalisation 2025).
- ⇒ 1.875.000 € pour la démolition et la réhabilitation des bâtiments acquis (réalisation 2025-2026-2027, subvention de 468.750 € de la Région et 468.750 € de l'Etat).

✓ Etude stratégique pour la redynamisation de la station de Peïra-Cava

La Communauté de communes réaffirme sa volonté de valoriser le patrimoine architectural des Paillons tout en favorisant un développement économique durable, en phase avec ses valeurs de préservation de l'environnement et du patrimoine, ainsi que d'un aménagement respectueux de son identité. Dans cette optique, elle a lancé une étude ambitieuse pour le site de Peïra-Cava visant à définir un projet d'envergure conciliant plusieurs dimensions essentielles : le développement d'un tourisme vert, familial et sportif, la restauration des sites architecturaux emblématiques, le renforcement de l'économie locale et de la vie de proximité, ainsi que la mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel.

Ce projet intégrera également une dimension culturelle et scientifique, afin de sensibiliser habitants et visiteurs à l'histoire exceptionnelle du site, aux savoir-faire locaux et aux enjeux écologiques du territoire. En misant sur un tourisme respectueux et durable, la Communauté de communes ambitionne ainsi de renforcer son attractivité tout en préservant son identité et son cadre de vie.

- ⇒ 104.000 € pour l'étude (réalisation débutée en 2024 et poursuivie en 2025, subvention de 11.500 € du Département, 61.600 € de L'Etat).

✓ Ligne Nice Breil

Parce que la Communauté de communes est fermement engagée en faveur du maintien de la ligne ferroviaire Nice - Breil-sur-Roya, infrastructure essentielle pour une offre de transport suffisante et cohérente afin de garantir une qualité de vie dans les Paillons, l'établissement a choisi de participer financièrement aux travaux de modernisation de la ligne, bien que l'intercommunalité ne soit pas autorité organisatrice de la mobilité. Conformément à la convention de participation établie avec la Région, l'État et la SNCF, ce soutien s'inscrit dans un plan de financement réparti sur trois années.

⇒ 100.000 € de participation au projet (réalisation débutée en 2024 et poursuivie en 2025-2026).

✓ Fonds de concours aux communes

Afin d'accompagner les communes membres dans la réalisation de leurs équipements, la Communauté de Communes alloue une participation ne pouvant excéder 50 % de l'autofinancement de chaque projet.

⇒ 890.000 € de participation de la Communauté de Communes (réalisation 2025-2026).

Prévention, collecte et valorisation des déchets✓ PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Recommandée par la Chambre régionale des comptes, la mise en œuvre d'un PLPDMA permettra à la Communauté de Communes de renforcer sa politique de réduction des déchets sur son territoire. Ce plan ambitieux, adopté en 2025, coordonnera sur six ans des actions concrètes répondant aux objectifs de prévention et de préservation de l'environnement, sous la responsabilité d'un agent spécialement recruté pour porter ce dossier stratégique.

⇒ 21.900 € pour l'étude (réalisation débutée en 2024 et poursuivie en 2025, subvention de 9 125 € de la Région).

⇒ 60.000 € pour la mise en œuvre (réalisation 2025-2026, subvention de 25.000 € de la Région).

✓ Généralisation du tri à la source des biodéchets

Les biodéchets, comprenant les déchets alimentaires, les produits alimentaires non consommés et les déchets de jardin, représentent 27 % des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la Communauté de communes. Afin de réduire leur impact et de favoriser leur valorisation, l'intercommunalité s'engage à promouvoir le tri à la source des biodéchets. Cette démarche nécessite des investissements dans l'installation de composteurs individuels et collectifs, permettant ainsi aux habitants de s'impliquer activement dans une gestion plus durable de leurs déchets.

⇒ 25.000 € pour l'étude (réalisation débutée en 2024 et poursuivie en 2025, subvention de 12.500 € de la Région).

⇒ 108.000 € pour l'achat de composteurs individuels (réalisation débutée en 2024 et poursuivie en 2025, subvention de 45.000 € de la Région).

⇒ 96.000 € pour l'achat de composteurs collectifs (réalisation 2025-2026-2027, subvention de 40.000 € de la Région).

✓ Achat de matériel roulant

Les véhicules de collecte constituent un élément essentiel du service assuré en régie par la Communauté de communes. Afin de garantir une prestation efficace, sécurisée et adaptée aux besoins du territoire, le renouvellement de la flotte affectée à la compétence déchets est une priorité. Cette modernisation vise à améliorer la fiabilité des collectes, à optimiser les tournées et à réduire l'impact environnemental des véhicules, en privilégiant des solutions plus durables et économes en énergie.

- ⇒ 326.400 € pour un camion-grue (réalisation 2025, subvention de 95.000 € du département et de 108.500 € de l'Etat).
- ⇒ 170.400 € pour deux mini-bennes à ordures ménagères (réalisation 2025, subvention de 49.000 € du Département et de 56 000 € de l'Etat).
- ⇒ 241.200 € pour un camion benne 16T (réalisation 2025, subvention de 70.000 € du Département et de 80.000 € de l'Etat).

✓ Achat d'équipements de collecte

Les équipements de pré-collecte, tels que les bacs pour les ordures ménagères, les bacs de tri sélectif et les colonnes de tri, jouent un rôle central dans l'organisation et l'efficacité du service de gestion des déchets.

Afin de garantir une collecte optimisée et conforme aux exigences environnementales, la Communauté de communes prévoit le renouvellement voire l'extension de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire. Cette modernisation vise à améliorer l'accessibilité des points de dépôt pour les habitants, à favoriser un tri plus efficace à la source et à assurer une meilleure gestion des flux de déchets. En parallèle, une réflexion est engagée sur l'implantation stratégique de ces équipements pour optimiser les tournées de collecte et limiter leur impact sur l'environnement et la qualité de vie des usagers.

- ⇒ 264.000 € d'équipements (réalisation moyenne par cinquième, subvention de 41.500 € de la Région).

Equipement des bâtiments**✓ Petite enfance**

La petite enfance étant au cœur des priorités de la Communauté de communes, un programme ambitieux de travaux sera engagé pour améliorer et sécuriser les structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Ainsi, les crèches de Blausasc, Contes, L'Escarène, ainsi que le Relais d'Accueil Petite Enfance (RAPE), la micro-crèche de Coaraze et la cuisine centrale bénéficieront d'aménagements visant à renforcer la sécurité des bâtiments et à moderniser leurs équipements. Ces investissements témoignent de la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux familles des infrastructures adaptées, garantissant un accueil de qualité, dans un cadre sécurisé et propice à l'épanouissement des enfants. À travers ces améliorations, la Communauté de communes affirme son engagement en faveur d'une politique petite enfance ambitieuse, en adéquation avec les attentes des familles et les besoins du territoire.

- ⇒ 720 000 € au global dont 192 000 € par an pour les années 2025-2026-2027 puis 72.000 € par an (subvention CAF moyenne de 50%).

✓ Salles communautaires de spectacle

La Communauté de communes engage un programme de travaux pour moderniser et sécuriser ses salles communautaires de spectacle ainsi que leur matériel scénique. Ces améliorations visent à renforcer la sécurité, le confort du public et la qualité des représentations. En investissant dans ces équipements, la Communauté de Communes réaffirme son engagement en faveur de la culture et du spectacle vivant, soutenant ainsi la création artistique locale et l'attractivité du territoire.

S'agissant des travaux d'amélioration des salles :

- ⇒ Par an : Berre 10.000 €, Contes 30.000 € (sauf 2025 : + 125.000 € pour le remplacement de la pompe à chaleur), L'Escarène 10.000 €, Peille 10.000 €.

S'agissant des équipements et matériels scéniques des salles :

- ⇒ Par an : Berre 20.000 €, Contes 50.000 €, L'Escarène 30.000 €, Peille 30.000 €.

✓ Fermes communautaires

La Communauté de communes engage chaque année une enveloppe de 15.000 € pour des travaux d'amélioration de ses fermes communautaires, la Sousta et les Garfes, situées sur la commune de Contes.

- ⇒ Par an : 15.000 € pour les deux fermes communautaires

Voiries communautaires

✓ Les PEM de Cantaron et L'Escarène

La Communauté de communes prévoit des améliorations pour ses pôles d'échange multimodaux, avec un investissement annuel de 12.000 €.

Ces travaux visent à optimiser leur accessibilité, leur fonctionnalité et le confort des usagers, renforçant ainsi l'attractivité et l'efficacité des transports sur le territoire.

✓ Voies communautaires

La Communauté de communes engage chaque année 60 000 € pour des travaux de sécurisation, de réfection et d'amélioration des routes des Mortissons (Lucéram), du Rémaurian (Bendejun) et de la Roseyre (Contes).

Ces interventions régulières visent à garantir la sécurité et le confort des usagers tout en préservant la qualité des infrastructures routières communautaires.

Page 8 sur 8